



2764117586

Concours / Examen: Attaché

Session: 2024 Voie: Externe

Spécialité: Urbanisme et développement des territoires

Épreuve: Nta

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numérotter chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

Communauté d'agglomération d'Albiaggia
Pôle aménagement et développement du territoire

Le 14/11/2024

NOTE

À l'attention de Monsieur le Directeur du pôle aménagement et développement des territoires

Objet : La place des collectivités territoriales et de leurs établissements dans la
nouvelle direction verte

Référence : Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

En 2021, la France affichait un nombre record de 170 unités nouvelles, soit autant que le numérique en termes de création d'emplois. Cette nouvelle posture pour l'industrie française ne remet toutefois pas en cause les quatre dernières décennies de déindustrialisation qui ont précédé ce léger regain, issu d'une politique de réindustrialisation verte.

La réindustrialisation verte peut faire référence d'une part à la création de nouvelles industries orientées vers la production de biens ou services permettant la décarbonation de l'économie, ou d'autre part à la décarbonation des industries existantes dans une optique de développement durable.

Dans le premier cas, la création de nouvelles industries peut s'appuyer sur l'existence de friches industrielles, dont certaines de grande taille caractérisent le territoire de notre communauté d'agglomération. En effet, notre territoire porte encore les marques d'un passé industriel plus riche. Madame la Présidente souhaite faire de l'industrie un vecteur du développement du territoire, cette note vise à synthétiser les enjeux relatifs à la réindustrialisation verte et le rôle des collectivités territoriales et de leurs établissements pour tendre vers cet objectif. Il s'agit en effet d'une thématique très transverse, liée à l'économie, à l'emploi, à l'indépendance énergétique mais aussi à la transition écologique, chère à Madame la Présidente.

Ainsi, nous venons à traiter cette note comment les communautés d'agglomération peuvent mettre en œuvre une politique de réindustrialisation tout en garantissant sa compatibilité avec les objectifs de transition écologique.

Nous dressons dans un premier temps un état des lieux de la déindustrialisation en France et de l'acceptabilité locale des projets de réindustrialisation. Dans un second temps, nous montrerons en quoi la réindustrialisation verte peut être un outil complémentaire à la transition écologique, à condition d'agir en coopération avec un certain nombre de partenaires.

I) Un contexte tournant favorable pour l'industrie française, qui ne brille toutefois aux difficultés d'adhésion locale

1) De la déindustrialisation aux politiques de réindustrialisation verte

Depuis le choc pétrolier de 1973, la débâcle de l'industrie française est flagrante : en 50 ans, la part de l'industrie dans le Produit Intérieur Brut du pays a diminué de moitié en passant de 22 à 11%. Les conséquences sur le secteur de l'emploi ont été nudes : on estime que 2,5 millions d'emplois industriels ont été détruits sur cette même période. La France a ainsi passé du 2^{ème} au 5^{ème} rang européen entre 2011 et 2018. Ces délocalisations vers les pays émergents, dans une optique de diminution des coûts de main d'œuvre, a laissé dans le paysage français de nombreuses friches industrielles, entre 90 000 et 170 000 hectares. Parallèlement, pour redevelopper l'industrie dans les territoires, on estime à 22 000 hectares le besoin en surfaces.

Dans ce contexte, l'État s'est servi de la problématique à travers plusieurs dispositifs depuis le début de la décennie 2010. On peut citer parmi ceux-ci les Élects généraux de l'industrie lancés en 2009 ainsi que la création d'un ministère du redressement productif en 2012. En 2021, le gouvernement a créé le "Fonds friches", une enveloppe de 750 millions d'euros destinée à financer la réhabilitation des friches, suivi de l'annonce de 50 sites, représentant un total de 2000 hectares, qui feront l'objet d'investissements prioritaires pour le pré-aménagement et le pré-équipement des terrains destinés à accueillir de nouvelles usines. L'Europe a de son côté publié son Plan industriel du pacte vert en février 2023 puis le règlement sur l'industrie zéro émission en mars 2023. L'aboutissement de cette dynamique en France prend la forme d'une nouvelle loi relative à l'industrie verte votée en octobre 2023. Parmi ses nombreux points figure l'obligation de prendre en compte la planification industrielle dans les documents de planification régionale : les SRAMMET. L'objectif est également de réduire les délais d'implantation en modernisant la consultation du public et en simplifiant les procédures en matière d'autorisation environnementale. En outre, en marge du texte de loi, l'État s'est également engagé à agir en faveur des îles qui forment aux métiers de l'industrie.

La question de la réindustrialisation verte est donc plus qu'jamais mise à l'agenda politique national. Cependant,

L'acceptabilité locale des projets peine encore à s'affirmer.

2) Une acceptabilité locale encore timide des projets de réindustrialisation des friches industrielles

Le relais institutionnel local des politiques de réqualification industrielle s'est rapidement imposé comme étant l'échelon intercommunal, l'aménagement de l'espace étant au cœur de nos compétences, en lien avec d'autres compétences qui lui sont intrinsèquement liées : la gestion des déchets, le foncier, l'énergie, l'eau et l'aménagement ou encore les mobilités. Si le relais institutionnel local est bel et bien là, l'adhésion locale des habitants aux projets est quant à elle plus timide. En effet, l'opinion publique garde en tête un certain nombre d'époques tragiques de l'industrie française comme l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 ou celle de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019. De nombreux collectifs militants se constituent donc pour lutter contre les projets de réindustrialisation en mettant en évidence leur coût environnemental et les éventuelles pollutions qu'ils pourraient engendrer. Dans certains cas, comme à Liffred où devant l'implantation d'une usine de viennoiserie, le projet est abandonné du fait de la mobilisation des habitants. Si l'industrie représente 18% des émissions de gaz à effet de serre en France, la production industrielle du pays reste l'une des plus vertueuses au monde selon le gouvernement. Par ailleurs, elle est sur une trajectoire favorable et les nouveaux projets tendent à s'inscrire dans un nouveau paradigme industriel : le projet Industrie Verte du gouvernement vise à réduire de 47 millions de tonnes de CO₂ l'empreinte carbone française d'ici 2030, soit l'équivalent d'une ville de 600 000 personnes comme Lyon. L'impact sur l'emploi et l'économie sera également très favorable : 23 milliards d'investissements et 4000 emplois directs d'ici 2030 selon le gouvernement.

Malgré la dynamique lancée par l'Etat français depuis une quinzaine d'années, les projets menés par les intercommunalités peuvent se heurter à l'opposition des populations locales. Il sera donc nécessaire de se confronter à ces collectifs en cas de projet sur notre territoire et de leur expliquer en quoi la réindustrialisation verte est compatible avec la transition énergétique, en particulier la sobriété foncière. Elle nécessite pour cela un travail



2764117586

Concours / Examen: Altitude
Session: 2024 Voie: Externe
Spécialité: Urbanisme et développement des territoires
Épreuve: Note

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la **zone d'identification** en **MAJUSCULES** (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numérotter chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à **encre foncée** (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

collaboratif avec plusieurs partenaires.

II La réindustrialisation verte : du caractère transversal des projets à la multiplicité des partenariats à améliorer

1) La reconversion des friches : un moyen de rendre la réindustrialisation compatible avec la sobriété foncière

Dans un contexte industriel marqué par l'objectif de Zéro Anticipé de la Transition Nette à horizon 2050, la reconversion des friches s'impose comme une solution évidente pour allier réindustrialisation et transition écologique. De nombreux exemples comme à Lyon dans la vallée de la Chambre au sud Chalon-sur-Saône montrent comment l'utilisation des friches va dans le sens de la décarbonation des territoires. En réutilisant des terrains déjà anticipés et en implantant des entreprises ancrées dans des filières durables, le projet s'inscrit dans le cadre du développement durable des territoires. De plus, une vision transversale est nécessaire : à Roanne, une zone industrielle a été entièrement repensée en diminuant les grands parkings pour économiser de l'espace et désinhiber à l'usage de la nature, en diminuant les espaces vides et en mutualisant l'énergie. Un projet



NE RIEN Écrire DANS CE CADRE

D'ensemble est nécessaire pour garantir son caractère vertueux. Plusieurs pistes sont à notre disposition pour accélérer la dynamique de réindustrialisation dans la communauté d'agglomération d'Admazgof : la labellisation "Territoires d'Industrie" peut être une première étape pour prétendre ensuite à des financements dans le cadre du fonds frères versé par la Banque des Territoires et de sites "clés en main". La mobilisation de la Banque des Territoires pour le financement d'études pré-opérationnelles peut également être un levier intéressant à actionner. Enfin, une action envers les établissements avec secteur industriel sur notre territoire peut être un complément intéressant. Toutefois, aucun projet n'arrivera à son terme sans une étroite collaboration avec nos partenaires, au premier rang desquels se trouve la région.

2) Des projets de réindustrialisation à mener avec les partenaires institutionnels et en concertation

Le problème du foncier étant le principal frein rencontré pour ce type de projet, la collaboration avec la région n'avait indispensable et dès le départ. En effet, comme précisé par la loi relative à l'industrie verte, c'est la région, dans le SRADDET, qui introduit un volet industriel dans la planification, avant que cela ne soit traduit dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, ScOT). Par ailleurs, les compétences de la région en matière d'emploi et de développement économique, ainsi que ses visionnages, sont des atouts précieux à l'élaboration de projets vertueux. La sollicitation de l'établissement public foncier local pour faciliter les projets d'implantation est également une piste à explorer, tout comme la Banque des Territoires sur le volet financier. L'accompagnement des services de l'Etat sera quant à lui déterminant tout au long du processus. Enfin, les acteurs locaux, notamment industriels mais

également les collectifs de citoyens potentiellement hostiles au projet seront à associer à l'élaboration du projet le plus en amont possible.

Les projets de réindustrialisation verte dans nos territoires sont donc propres à concilier réindustrialisation et transition écologique à travers la mobilisation des friches urbaines existantes et la conception de projets d'ensemble relevant de thématiques transverses où l'échelon intercommunal est le plus à même de gérer. Cette construction du projet associera nécessairement les partenaires institutionnels, en particulier la région pour le volet financier, mais également les acteurs de la société civile.

Pour conclure, la réindustrialisation verte apparaît comme une solution efficace pour redorer l'image de l'industrie dans notre territoire, sans mettre de côté pour autant les objectifs de transition énergétique plus que jamais d'actualité. Elle est au contraire un moyen de concilier développement économique et sobriété foncière, voire d'engager des projets d'ensemble virtuels destinés à accompagner les industries au service de la transition énergétique (recyclage, énergies renouvelables, etc.). Si l'adhésion locale n'est pas encore acquise, la mise en place d'un processus de concertation le plus en amont possible avec les acteurs de la société civile et les acteurs institutionnels partenaires pourrait permettre de créer une synergie territoriale favorable à l'implantation de nouveaux projets.

I